



Lauréats provinciaux 2024

Du 1^{re} janvier 2024 au 31 décembre 2024 (période d'admissibilité)

Guide explicatif

INFORMATIONS GÉNÉRALES

1. Les différents prix:
 - **Prix nationaux de Patinage Canada** : ces prix sont réglementés par les critères émis par Patinage Canada et ils sont les mêmes partout au pays. La reconnaissance de ces prix va jusqu'à l'échelle nationale.
 - **Prix de section de Patinage Canada** : ces prix sont réglementés par les critères émis par Patinage Canada et ils sont les mêmes partout au pays. La reconnaissance de ces prix ne va pas au-delà de notre section;
 - **Prix honorifique de Patinage Québec** : ces prix sont propres à Patinage Québec, pour honorer des bénévoles, officiels, athlètes et entraîneurs, en dehors des prix de section et nationaux;
 - **Prix de région** : une région peut avoir différents prix qui lui sont propres. Ces prix ne sont pas ceux de Patinage Canada;
 - **Prix de club** : un club peut avoir différents prix qui lui sont propres. Ces prix ne sont pas ceux de Patinage Canada;
2. Le comité de sélection provincial est constitué comme suit : un membre du conseil d'administration de Patinage Québec, la coordinatrice aux programmes de patinage et à l'Équipe du Québec, ainsi que six représentants régionaux ou personnes impliqués dans les régions. La sélection des lauréats se fait par vote majoritaire entre les membres du comité provincial de sélection.
3. Les comités de **sélection des clubs** doivent minimalement être composés des membres du conseil d'administration, du responsable du Patinage Plus, du responsable du Programme des tests et/ou des compétitions et d'un ou deux représentants des clubs qui ne siègent pas au niveau régional.

Les comités de **sélection des régions** doivent minimalement être composés de membres du conseil d'administration, du responsable des tests, du responsable du développement des patineurs, et d'un ou deux représentants des clubs de la région.

Les personnes qui siègent au comité de sélection des clubs ou écoles, des régions ou du comité provincial peuvent être mises en candidature pour l'année de leur mandat.



Cependant, elles ne pourront pas participer à la sélection du lauréat dans la catégorie où elles sont mises en candidature.

4. Les clubs doivent respecter les processus établis par leur région respective concernant les prix de région.
5. Tous les candidats doivent être membres affiliés d'un club ou école de la Section du Québec et membres en règle de Patinage Canada. Leur numéro de membre doit être inscrit sur le formulaire.
6. Il n'y a aucun critère d'âge pour les prix de section et les prix nationaux, à l'exception du prix de section de l'Athlète de la voie d'accès au podium.
7. Dans les grilles de calcul, il est important de prendre en compte les éléments suivants :
 - Grille Patinage Plus : Un seul pointage équivalent au nombre total d'étape(s) passée(s) durant la période d'admissibilité.
 - Grille Patinage Star : Prendre en note que les points sont attribués par test(s) réussi(s). Cependant, pour les compétitions, les points sont attribuables pour le meilleur résultat obtenu lors d'une seule compétition dans une seule discipline.
 - Grille de l'Athlète de la voie d'accès au podium de section : Pour la section compétition, les points de catégorie de compétition sont attribuables une seule fois, et pour la catégorie la plus élevée compétitionnée pendant la période d'admissibilité;
 - Pour l'attribution des points de compétition (colonne E à S), les points sont attribuables en fonction de chaque compétition dont l'athlète a participé.
8. Un athlète, qui a également un statut d'entraîneur, peut être éligible seulement aux prix suivants : Prix Hommage Manon Perron, Prix de l'Athlète Adulte de section, Entraîneur bénévole de Section et Entraîneur du parcours STAR. Aussitôt que celui-ci a payé sa cotisation d'entraîneur à Patinage Canada, il devient officiellement entraîneur.

Seulement un entraîneur étant un athlète identifié par Patinage Québec (Excellence, Élite, Relève ou Espoir) pourra être admissible au prix d'Athlète de la voie d'accès au podium, selon les critères en vigueur.



REMISE DE DOCUMENTS

Pour les Clubs et Écoles

Les clubs et écoles doivent remettre leurs documents des lauréats, selon les consignes de leur région. **Les clubs et écoles ne doivent, en aucun cas, compléter le dossier de leurs gagnants sur le site Internet de Patinage Canada.** Ils doivent remplir les formulaires officiels disponibles sur le site Internet de Patinage Québec et les remettre à leur région avant la date limite indiquée.

Pour les Régions

Les régions doivent sélectionner **un seul gagnant** par prix parmi toutes les candidatures reçues par leurs clubs et écoles. Les régions doivent soumettre à Patinage Québec leurs gagnants seulement à la date limite indiquée. **Les régions ne doivent, en aucun cas, compléter le dossier de leurs gagnants sur le site Internet de Patinage Canada.** Les régions doivent déposer tous les formulaires de candidature dans leur dossier respectif du « Teams » de Patinage Québec.

Les clubs/écoles et régions doivent soumettre un candidat **pour les prix ci-dessous, en y incluant les formulaires officiels de candidature.**

- Tous les documents doivent être nommés tel qu'indiqué : PRIX-NOMPRÉNOM;
 - Exemple : PrixNationalEntraîneur_Jolicoeur_Mariejosee

Date limite de candidature pour les clubs et régions			
	Clubs	Régions	Section
Prix national club/école	26 janvier 2025	15 février 2025	15 mars 2025
Prix national de l'officiel au niveau de la base			
Prix national de l'entraîneur à la base et du parcours STAR			
Prix des athlètes de Patinage Plus de section			N/A
Prix des athlètes de Patinage STAR de section			
Prix des athlètes de la voie d'accès au podium de section			
Prix de l'assistant(e) de programme de section			
Prix des entraîneurs bénévoles de section			
Prix hommage Manon Perron			
Prix des officiels de section			
Prix des bénévoles régionaux			
Prix commémoratif Elizabeth Swan de section			
Prix des bénévoles de section			
Prix des athlètes de patinage adapté de section			
Prix des athlètes adultes de section			



CRITÈRE DE NOMINATIONS DES PRIX DE SECTION

Prix des athlètes de Patinage Plus de section : Le but du prix de Patinage Plus est de reconnaître les patineurs qui ont fait preuve d'enthousiasme et de dévouement au programme Patinage Plus durant la saison. Les critères sont :

- Être inscrit au programme de Patinage Plus pour la saison en cours;
- Démontrer une attitude positive;
- Démontrer le désir d'apprendre et d'améliorer ses habiletés;
- Faire preuve de coopération;
- Participer pleinement.

Prix des athlètes STAR de section : Le Prix des athlètes STAR de section a pour but de reconnaître les patineurs qui ont fait preuve de détermination et d'engagement envers le programme STAR. Les gagnants de ce prix ont montré leur passion pour le sport et connu du succès tout au long de la saison, non seulement dans le système de tests STAR, mais aussi dans le développement de leurs compétences personnelles et leur croissance. Les critères sont :

- L'athlète doit avoir passé au moins **1 test complet** dans l'une des disciplines (Style Libre, Habiletés, Danse et Artistique);
- Le gagnant/la gagnante pour ce prix ne doit pas s'être inscrit/e ou avoir concouru dans une catégorie de patinage de compétition (pour les niveaux Pré-Novice à Senior) dans une compétition de qualification de section (Championnats de sous-section Pré-Novice et Novice, Championnats de section Jr et Sr et Championnats de section Sans-limites à Novice);
- Sa participation et son succès personnel;
- L'accomplissement ou la réalisation de l'athlète au travers du programme de patinage STAR;
- L'athlète doit démontrer l'esprit sportif et sa passion pour le sport;
- L'athlète est à la recherche de nouveaux buts;
- L'équilibre entre le patinage et les autres aspects de la vie;
- Sa capacité de redonner au sport en aidant au niveau du club (ex : assistant(e) de programme, bénévolat, etc.)

Prix des athlètes de la voie d'accès au podium de section: Le/la/les candidat(e)(s) doit (doivent) être âgé(e), (es), (s) de moins de 16 ans au 1^{er} juillet pour un athlète en simple ou moins de 18 ans au 1^{er} juillet pour un athlète en couple ou en danse. Le/la/les candidat(e)(s) doit(vent) s'être classé(e), (es), (s) parmi les 10 premiers aux Championnats de la section Québec - Junior et Senior ou aux Championnats de la section Québec - Sans-limites à Novice, dans une des catégories suivantes : Pré-Novice, Novice, Junior et Senior. Le/la/les candidats doit(vent) représenter un modèle positif pour les autres athlètes et représente(nt) une source d'inspiration pour la relève.



**PATINAGE
QUÉBEC**



**Patinage
Canada**

- **Couple de patineurs qui représente deux régions différentes :** Si un couple de patineurs représente deux régions différentes, seulement une région doit soumettre le dossier. Donc, les deux régions doivent se coordonner pour monter le dossier et choisir qui soumettra la candidature.

Note importante : Un athlète «Entraîneur» ne peut être admissible pour aucun lauréat mis à l'exception les prix suivants : Prix Hommage Manon Perron, Entraîneurs bénévoles de section, Prix national de l'entraîneur du parcours STAR et Prix national du parcours du podium. Dès qu'un athlète paie sa cotisation d'entraîneur à Patinage Canada, il devient officiellement entraîneur.

Seulement un entraîneur étant un patineur identifié par Patinage Québec, Excellence, Élite, Relève ou Espoir pourra être admissible au Prix des athlètes de la voie d'accès au podium de section, s'il est admissible à tous les critères.

Prix de l'assistant(e) de programme de section : Le prix de l'assistant(e) de programme de section a pour but de reconnaître celui/celle qui est dévoué(e) et passionné(e), qui partage continuellement la vision de Patinage Canada avec tous les participants du programme. Ce prix est décerné à la personne qui est, non seulement un grand atout pour l'équipe d'entraînement sur la glace, mais démontre aussi son engagement hors glace en offrant son appui et assistance au club et à ses membres. Les critères sont :

- A fait une contribution importante à son club, ayant aidé des patineurs, entraîneurs ou des cadres du club avec les programmes sur glace et hors glace;
- Est un excellent modèle qui inspire les autres à vivre la joie du patinage;
- Montre une capacité de s'engager à long terme dans le sport du patinage artistique, dans la collectivité, dans un rôle d'entraîneur ou de bénévole.

Prix des bénévoles de section : ce prix est décerné à un(e) bénévole adulte, actif(ve) et actuellement inscrit(e) à Patinage Canada, dont les efforts ont produit des résultats précis et positifs dans sa section respective. (Voir tableau aide-mémoire dans l'annexe 1). Les critères sont :

- Personne dont les contributions reflètent sa passion pour le sport et ses participants;
- Personne qui est un modèle exemplaire pour d'autres bénévoles, patineurs et/ou entraîneurs;
- Au moins 5 ans de bénévolat dans le sport du patinage artistique;
- Connaissance et intérêt relativement à l'orientation future du sport;
- Les officiels ne sont pas éligibles à ce prix pour les contributions à titre d'officiel. Un officiel devient éligible pour des activités bénévoles autres qu'en tant



**PATINAGE
QUÉBEC**



**Patinage
Canada**

qu'officiel.

Prix commémoratif Elizabeth Swan de section : Ce prix a pour but de reconnaître le dévouement et la contribution d'une personne à la discipline du patinage synchronisé au Canada. Les critères sont :

- Bénévole adulte actif (y compris les officiels, les organisateurs d'événements, les administrateurs et les représentants, etc.) reconnu pour sa contribution au patinage synchronisé;
- Bénévole qui reflète des caractéristiques d'Elizabeth Swan : dévouement, persévérance, engagement, passion et esprit sportif;
- Qui a un grand désir et intérêt en ce qui concerne la promotion de la discipline du patinage synchronisé à l'intérieur et à l'extérieur du monde du patinage;
- Personne qui est consciente du développement de tous les niveaux du patinage synchronisé et l'appui;
- Personne qui a consacré au moins 2 ans à la discipline du patinage synchronisé en tant que bénévole.

Prix des entraîneurs bénévoles de section : Ce prix sera remis à un entraîneur professionnel qui aura contribué au milieu de l'entraînement par ses efforts de bénévolat au niveau du club, de la région, de la section ou au niveau national. Ce prix est axé sur les contributions bénévoles faites par les entraîneurs professionnels au sport de patinage. Les critères sont :

- Actif qui est actuellement inscrit auprès de Patinage Canada et détient au moins le statut certifié d'entraîneur de Patinage Plus du PNCE ou d'entraîneur régional STAR;
- Qui contribue bénévolement du temps en plus du temps d'entraînement professionnel au niveau du club, de la région, de la section ou au niveau national;
- Qui inspire les autres à vivre la joie du patinage;
- Qui a montré son engagement envers le perfectionnement du sport du patinage.

Prix des officiels de section : Ce prix sera remis à un(e) représentant(e) technique, évaluateur(trice), juge, arbitre, contrôleur(se) technique, spécialiste technique et spécialiste de données, qui est actuellement inscrit(e) à Patinage Canada. Les critères sont :

- Personne étant active au niveau de la section ou à un niveau inférieur depuis au moins cinq années;
- Connaissance éprouvée des règles, politiques, philosophies et programmes de Patinage Canada;
- Partage les réglementations à jour aux autres officiels, athlètes, entraîneurs et administrateurs dans le but de perfectionner le patinage au Canada;



**PATINAGE
QUÉBEC**



**Patinage
Canada**

- Personne qui a offert un service de qualité au niveau de la section et dans l'organisation en général.

Prix des athlètes de patinage adapté de section : Ce prix sera remis à un(e) athlète qui participe en tant qu'athlète adaptatif et/ou aux Jeux olympiques spéciaux. Les critères sont :

- Démonstre une passion pour le sport;
- Contribue à un environnement de patinage accueillant et positif;
- Vise la croissance personnelle et de nouveaux objectifs;
- Inspire la communauté de patinage.

Prix des athlètes adultes de section : Le Prix du patineur adulte de section a pour but de reconnaître les patineurs adultes qui ont fait preuve d'engagement et de passion pour le sport. Les gagnants de ce prix ont montré leur passion pour le sport et connu du succès tout au long de la saison, en ce qui a trait au développement de leurs habiletés personnelles, à leur croissance et à leurs objectifs. Les critères sont :

- Être âgé de 18 ans ou plus et ne pas avoir été inscrit ou concouru dans une catégorie (niveau Pré-Novice ou supérieur) de parcours du podium, à une compétition de qualification de section durant la saison de patinage en cours;
 - Refléter l'essence des parcours Vie active/Compétitif pour la vie :
 - Participation active;
 - Succès personnel;
 - Esprit et passion du sport;
 - Recherche de nouveaux objectifs;
 - Équilibre dans le patinage et d'autres aspects de la vie;
 - Capacité de redonner au sport.
- Être un modèle de rôle exemplaire et une inspiration pour d'autres bénévoles, patineurs et/ou entraîneurs;
- Montrer un grand intérêt envers l'amélioration et l'orientation future du sport.

CRITÈRE DE NOMINATIONS DES PRIX NATIONAUX

Prix national club/école: Ce prix sera décerné à un club ou à une école qui fait preuve d'un rendement exceptionnel, illustre les valeurs de Patinage Canada, maintient ou accroît son nombre d'adhérents, respecte ou dépasse toutes les normes de prestation de programmes, démontre une solide collaboration entre ses bénévoles, ses entraîneurs et ses administrateurs, utilise des stratégies novatrices pour le marketing et les médias sociaux et cultive un environnement sécuritaire, accueillant et inclusif. Patinage Canada se réserve le droit de ne pas décerner ce prix au cours de toute année donnée. Les critères sont :



- Être un club ou une école en exploitation et opérationnel, inscrit et en règle;
- Démontrer son appui de toutes les normes d'exécution des programmes, les respecter ou les dépasser;
- Compter une forte collaboration de ses bénévoles, ses entraîneurs et ses administrateurs;
- Posséder des stratégies efficaces et novatrices pour le marketing et les médias sociaux;
- Cultiver et maintenir un environnement sécuritaire, accueillant et inclusif;
- Incarner et illustrer les valeurs de la sécurité, de l'intégrité, de la collaboration, de l'excellence et de l'innovation de Patinage Canada.

Prix national de l'officiel au niveau de la base : Les officiels actifs (représentants techniques, juges, arbitres, contrôleurs techniques, spécialistes techniques et spécialistes de données), qui n'ont été actifs qu'au niveau de la section ou inférieur (ou au niveau régional ou inférieur pour le patinage synchronisé) sont admissibles et ce, peu importe le nombre d'années d'implication. Les critères sont :

- Personne exerçant activement les fonctions d'officiel et actuellement inscrite et en règle avec Patinage Canada;
- Arbitrage seulement au niveau de la section ou inférieur (ou au niveau régional ou inférieur pour le patinage synchronisé);
- Arbitrage à un minimum d'un événement ou d'un jour d'évaluation durant la saison en cours;
- Connaissance démontrée des philosophies, de la vision et de la mission des programmes de Patinage Canada;
- Officiel qui tient à partager des renseignements précis avec d'autres officiels, athlètes, entraîneurs et parents, dans le but de développer le patinage et les patineurs artistiques au Canada;
- Personne qui a donné et continuera à donner un service de qualité au niveau du club ou de la section;
- Personne qui incarne et illustre les valeurs de la sécurité, de l'intégrité, de la collaboration, de l'excellence et de l'innovation de Patinage Canada.

Prix national de l'entraîneur à la base et du parcours STAR: Ce prix a pour but de reconnaître le dévouement et les réalisations de l'entraîneur. Les candidats doivent être des entraîneurs professionnels actuellement inscrits, être en règle et consentir à la mise en candidature. Il doit également détenir un statut certifié d'entraîneur de Patinage Plus du PNCE. Les critères sont :

- Un entraîneur actif dévoué à la profession et qui fait ses preuves en matière d'excellence dans un ou plusieurs des domaines de programme suivants :
 - Stade s'amuser grâce au sport du DLT: Patinage Plus;



**PATINAGE
QUÉBEC**



**Patinage
Canada**

- Stade Apprendre à s'entraîner et Vie active du DLT : Patinage STAR et/ou Patinage intensif Plus;
- Stade DLTA actif pour la vie : patinage adulte, patinage synchronisé pour adulte, patinage collégial et/ou patinage inclusif.
- Entraîneur professionnel qui va au-delà de l'entraînement en tant que profession et contribue au développement du patinage dans le monde par un engagement professionnel ou bénévole (c.-à-d., membre de comité à n'importe quel niveau, animateur ou animatrice de cours, etc.);
- Entraîneur qui accepte le changement, inspire une philosophie active pour la vie et encourage tout le monde à vivre la joie du patinage.

PERSONNE RESSOURCE À PATINAGE QUÉBEC

En tout temps vous pouvez communiquer avec Marie-Josée Jolicoeur par courriel ou par téléphone :

Courriel : mjjolicoeur@patinage.qc.ca

Téléphone : 514 252-3073, poste 3473

Bons lauréats à tous !



**PATINAGE
QUÉBEC**



**Patinage
Canada**

Annexe 1

Aide-mémoire pour les prix de bénévole

Prix du bénévole régional

- Au moins 2 ans de bénévolat dans le sport.
- Chaque région soumet un récipiendaire.
- Les récipiendaires de chaque région seront honorés lors du Gala reconnaissance de Patinage Québec.

Prix du bénévole de section

- Au moins 5 ans de bénévolat dans le sport.
- Chaque région soumet un candidat.
- Un candidat n'est pas nécessairement un gagnant du prix bénévole régional, il doit obligatoirement répondre aux critères du bénévole de section.
- Comité de sélection du gagnant : comité provincial.

Prix national du bénévole

- Au moins 10 ans de bénévolat dans le sport.
- Chaque section soumet un candidat.
- Le gagnant sera nommé lors du Sommet des glaces de Patinage Canada.